
Module 6:

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA POLICE DE L'ONU: LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE DÉJUDICIARISATION

APERÇU

Dans le module 6, nous examinerons les rôles et les responsabilités de la police de l'ONU ainsi que les normes internationales en matière de prévention et de Déjudiciarisation de crime.

Veillez noter que les agents de la police qui sont sélectionnés pour cette formation des formateurs doivent avoir une pré-formation dans le domaine de la police de proximité (travail général de la police de l'ONU) comme étant une condition préalable pour suivre ce module.

LES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

- Être en mesure d'articuler la responsabilité de la police des Nations Unies en matière de prévention et de déjudiciarisation dans la protection de l'enfance.
- Être capable de planifier et d'appuyer les mesures de prévention et de déjudiciarisation.

LES ACTIVITÉS

- Présentation Powerpoint.
- Travail de groupe sur les études de cas.
- Debriefing.
- Quiz

LES DOCUMENTS D'APPRENTISSAGE

- Feuille d'exercice "Actions de prévention".
- Les lignes directrices des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile ("Directives de Riyad").
- Les normes minimales des Nations Unies pour l'administration de la justice juvénile («Les règles de Beijing»).
- Étude de cas 1.
- Étude de cas 2.
- Étude de cas 3.

LE TEMPS ALLOUÉ À LA FACILITATION

2 heures

LES NOTES DU FORMATEUR



Les compétences enseignées dans ce module sont pertinentes au mandat spécifique attribué aux différentes missions même si elles doivent être abordées selon le mandat établi :

- Le mandat de soutien opérationnel : les patrouilles (sur les sites de POC, dans les camps des personnes déplacés interne PDI, les opérations conjointes avec les militaires des Nations Unies, etc.), les enquêtes, la prévention de la criminalité, les conseils techniques et tactiques de la police de l'état hôte, les opérations conjointes, la lutte contre la traite des personnes et le contrôle des frontières ainsi que la lutte contre les crimes organisés, etc.
- Le mandat de renforcement des institutions: Assister la réforme et la restructuration de la police, conseiller et former la police de l'État hôte sur la police de proximité et d'autres méthodes, le suivi, les projets de sensibilisation, etc.
- Le mandat exécutif: (par exemple le Kosovo, le Timor oriental), maintenir la loi et l'ordre, faciliter le lancement d'un nouveau service de police nationale, etc.

Ainsi, malgré les différents mandats, le facteur de protection de l'enfance reste applicable dans tous les contextes. Il devrait être adapté au mandat spécifique de la mission, mais il est pertinent pour tous les rôles d'encadrement et de renforcement des capacités joués par la police des Nations Unies.

DIAPOSITIVE 1: Les résultats d'apprentissage



Dans ce module, nous examinerons les standards internationaux sur le traitement des enfants en contact avec la loi. En tant que police des Nations Unies, vous devez renforcer les capacités de la police de l'État hôte. Vous devez également connaître les normes internationales sur le traitement des enfants en contact avec la loi afin de pouvoir fournir des conseils appropriés.



Dans le module 6, nous examinerons les rôles et les responsabilités de la police des Nations Unies ainsi que les normes internationales en matière de prévention et de déjudiciarisation du crime.



Les études de cas de ce module présentent parfois des situations liées à un conflit armé et parfois des situations que vous rencontrerez dans l'exercice de vos fonctions normales de la police. Dans les contextes de conflit et de post-conflit, les activités criminelles régulières ne prennent pas fin et la police de l'État hôte doit encore lutter contre la criminalité. Votre rôle en tant que police de l'ONU sera de soutenir la police de l'État hôte en fonction du mandat de la mission dans laquelle vous allez être déployés. Comme nous l'avons vu dans le module 2, la plupart des missions de maintien de la paix de l'ONU ont actuellement des fonctions de protection de l'enfance dans leur mandat.

DIAPOSITIVE 2: Les enfants en contact avec la loi



Comme nous l'avons vu dans le module 1, les enfants peuvent être en contact avec la loi dans trois types de situations:

1. Lorsque des enfants sont victimes d'abus ou d'un acte criminel.
2. Lorsqu'ils sont témoins d'abus ou d'actes criminels.

3. Lorsqu'ils sont accusés ou reconnus coupables d'un acte criminel.

Il est important de noter que ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives, et que les témoins peuvent aussi être des victimes, les accusés peuvent également être des témoins, et ainsi de suite.

 Ces trois situations peuvent survenir en période de conflit et en temps de paix. La communauté internationale a élaboré des standards et des directives pour faire face à toutes ces situations. Les standards et directives sont basées sur les principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et sur d'autres instruments juridiques internationaux dont nous avons discuté dans le module 2.

DIAPOSITIVE 3: Les rôles et responsabilités de la police des Nations Unies: deux fonctions principales

 Selon la «politique du Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) ou le Département d'appui aux missions (DAM) sur la police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales», la police des Nations Unies a deux fonctions principales:

- Le soutien opérationnel, ils sont mandatés pour la prestation d'une prévention efficace, d'une détection et d'une enquête efficaces de la criminalité, la protection de la vie et des biens et le maintien de l'ordre public.
- L'adhésion à la réforme, à la restructuration et à la reconstruction de la police de l'État hôte, y compris le soutien au développement de la capacité de la police de l'État hôte pour fournir des services de police représentatif, réactif et redevable répondant aux standards professionnels les plus élevés possible.

Ces deux fonctions doivent être exercées conformément au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, aux standards et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Ces fonctions doivent être ancrées dans le principe selon lequel la police de l'État hôte est principalement responsable de la sécurité publique et de la prévention du crime, sauf dans les missions exécutives des Nations Unies où la police des Nations Unies est directement responsable de l'application de la loi.

 En outre, les composantes de la police peuvent être appelées pour appuyer les mandats des missions connexes sans toutefois s'y limiter, les dispositions sur la protection et la promotion des droits de l'homme, particulièrement celles des groupes vulnérables; promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance, la transparence et la redevabilité; et protéger les civils (surtout les femmes et les enfants).

1

¹ Politique générale du DOMP et du DAM sur le rôle de la police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, https://police.un.org/sites/default/files/2014.01_policy_on_police_in_united_nations_pkos_and_spms_-_french.pdf

 Même si la police de l'État hôte doit suivre leurs lois nationales, en tant que la police des Nations Unies, vous serez responsable de présenter les standards internationaux et de plaider en faveur de leur mise en œuvre.

 Les diapositives 4 à 10 présentent la prévention de la criminalité et les standards internationaux pour la prévention des crimes impliquant les enfants. Les diapositives 11 à 15 présentent aux apprenants le concept de la déjudiciarisation, les normes internationales relatives à la justice pour mineurs et les défis liés à la mise en œuvre des mesures de déjudiciarisation dans les contextes de conflit et d'après-conflit.

DIAPOSITIVE 4: Qu'est-ce que la prévention du crime?

 La définition de la prévention du crime est:

"Les stratégies et mesures visant à réduire le risque des crimes, et leurs effets néfastes potentiels sur les individus et la société, y compris la peur du crime, en intervenant pour influencer leurs causes multiples." ²

En ce qui concerne la protection de l'enfance, les activités de prévention du crime s'appliquent à tous les enfants, notamment:

- Les enfants victimes d'abus ou d'acte criminel.
- Les enfants témoins d'abus ou d'acte criminel.
- Les enfants accusés ou reconnu coupable d'un acte criminel.

DIAPOSITIVE 5: Niveaux de prévention des crimes

 Il y a trois niveaux de prévention:

- 1) Les mesures de prévention primaire font référence aux enfants qui n'ont jamais été en contact avec le système judiciaire. Il s'agit de mettre l'accent sur la protection de l'enfance en matière d'éducation sous la forme de transmission de normes sociales, de valeurs et de pratiques reliées aux enfants victimes ou en conflit avec la loi.

Les exemples d'activités de prévention à ce niveau vont inclure les campagnes de sensibilisation nationales sur la violence contre les enfants, les visites dans les écoles pour susciter une prise de conscience sur les problèmes de drogue, les réformes des lois touchants les enfants, la formation de la police de l'état hôte sur la protection des enfants, etc. Les mesures de prévention à ce niveau sont normalement destinés au grand public.

² UNODC Guidelines for the Prevention of Crime, paragraph 3, www.erich-marks.de/Biografie/Media/HandbookCrimePrevention.pdf

- 2) Les mesures de prévention secondaire visent les enfants qui risquent de commettre un crime ou d'être victimes ou témoins de violence et de crimes.

Les activités de prévention de ce niveau seront entreprises dans des communautés ou des zones considérées à risque, ou avec des groupes d'enfants considérés à risque.

Les exemples de prévention secondaire impliquent (comme dans la prévention primaire) l'augmentation de l'éducation et la sensibilisation sur la nature, les causes et les conséquences des violations. Ces efforts doivent également se rapporter en grande partie aux divers facteurs contributifs ainsi que les causes fondamentales des abus commis par les enfants à travers l'éducation et la sensibilisation. Les communautés ont l'opportunité d'être informées, de développer de l'empathie, de se préoccuper du problème et de travailler de manière collaborative pour le résoudre. Sans la sensibilisation, la communauté peut ne pas comprendre la profondeur et l'impact de la violation des droits de l'enfant ou les facteurs occasionnels et contributifs qui peuvent être abordés pour prévenir ou réduire les cas de violence contre les enfants.

- 3) Les mesures de prévention tertiaire ont pour objectif de réduire le risque de récurrence des crimes. Cela concerne les enfants qui ont déjà été en conflit avec la loi en tant qu'auteurs de crimes ou les enfants qui ont déjà été victimes des violences ou des crimes, ou des témoins de crimes.

La prévention ou l'intervention tertiaire est la forme de prévention la plus courante dans la société, car elle est la plus visible et la plus immédiate. Cependant, ce n'est qu'une intervention liée à la réduction des risques, à l'éducation, à la sensibilisation et aux efforts de prévention primaire qui peut réduire ou éliminer la violation des droits des enfants dans un contexte donné. Les efforts d'intervention ne peuvent pas de manière isolée aborder les causes ou facteurs contributifs fondamentaux des violations des droits des enfants.

Les exemples de mesure tertiaire comprennent:

- Le niveau de la police-Intervention, enquête et information et orientation ;
- Le niveau Médical - à court et à long terme ;
- Le niveau Émotionnelle - intervention en cas de crise, conseil, appuyer les groupes;
- Le niveau de la Justice pénale - poursuite, condamnation ou jugement, détermination de la peine et réparations.

Le tableau que nous avons dans la présentation Power Point résume les trois niveaux:

Les niveaux de prévention des crimes	Les enfants en conflit avec la loi	Les enfants victimes ou témoins de crimes
---	---	--

PRÉVENTION PRIMAIRE	Les mesures visent les enfants qui n'ont jamais eu de contact avec le système judiciaire.	Les mesures visent les enfants qui n'ont jamais été victimes ou témoins d'actes criminels.
PRÉVENTION SECONDAIRE	Les mesures visent à empêcher les enfants à risque de commettre un acte criminel.	Les mesures visent à empêcher les enfants à risque de devenir victimes de violence ou d'actes criminels.
PRÉVENTION TERTIAIRE	Les mesures visent à empêcher les enfants détenus et les autres enfants déjà en conflit avec la loi de commettre de nouvelles infractions.	Les mesures visent à empêcher que des enfants déjà victimes de violence ou d'actes criminels soient soumis à davantage de violations à l'avenir.

 **Une petite discussion plénière et un exercice sur la prévention³**

Temps nécessaire: 25 minutes

10 minutes	Pour la discussion
15 minutes	Pour l'exercice

 Poser la question suivante aux apprenants en plénière:

 Quels sont les groupes d'enfants qui peuvent être considérés comme étant "à risque" ?

 Répondez aux questions de manière orale, puis clôturez la discussion avec les réponses possibles suivantes.

LES RÉPONSES POSSIBLES:

- ❖ Les enfants associés aux groupes ou aux forces armées.

³ Exercice adapté de modules de formation pour le projet de l'IBCR pour la Police nationale afghane.

- ❖ Les enfants risquant d'être recrutés par des forces ou groupes armés (par exemple, les enfants vivant dans des zones contrôlées par un groupe armé).
- ❖ Les enfants vivant dans la rue.
- ❖ Les réfugiés et les déplacés internes / les enfants vivant dans des camps.
- ❖ Les enfants vivant dans des zones de conflit.
- ❖ Les enfants rendus orphelins par un conflit ou séparés de leurs familles.
- ❖ Les enfants victimes d'exploitation sexuelle/de prostitution forcée/d'abus sexuel.
- ❖ Les enfants de certains groupes ethniques dans des situations de conflits ethniques.
- ❖ Les enfants qui travaillent.
- ❖ Les enfants accros aux drogues.
- ❖ Le mariage précoce ou forcé des enfants.
- ❖ Les enfants sans certificats de naissance.
- ❖ Les enfants victimes d'abus physiques et de châtements corporels.
- ❖ Les enfants victimes de violence domestique.
- ❖ Les enfants victimes de la traite.
- ❖ Les enfants qui appartiennent aux gangs de rues.
- ❖ Enfants ayant un accès limité à l'aide humanitaire (la nourriture/l'eau).
- ❖ Les enfants qui ont été en conflit avec la loi.
- ❖ Etc.



Demander aux apprenants de travailler en groupes de deux.



Distribuer la feuille d'exercice "les Actions de prévention" aux apprenants.

LA FEUILLE D'EXERCICE:

Les actions de prévention:

1. Identifier les zones où le niveau des activités criminelles ou des tensions sociales ou ethniques, etc est élevé ou croissant, et intensifier les interventions policières dans ces zones, par exemple les patrouilles, les activités de police de proximité, etc.
2. Enquêter sur un réseau de trafic.
3. Éduquer les communautés sur les abus subis par les enfants victimes de la traite vers d'autres pays et les circonstances dans lesquelles la traite peut avoir lieu.
4. Arrêtez un enfant qui vend de la drogue.
5. Mener des activités de sensibilisation sur les droits de l'enfant avec la population en général ou avec des groupes spécifiques, par exemple les enseignants, les autorités religieuses, etc.
6. Organiser des discussions avec les communautés sur les droits de l'enfant.
7. Interviewer un enfant qui est une victime possible d'inceste pour obtenir des informations requises par le procureur.
8. Travailler avec les acteurs communautaires dans le contexte de la police de proximité.
9. Collaborer avec les médias dans la lutte contre le mariage des enfants.
10. Travailler avec le procureur pour obtenir une condamnation dans une affaire de viol.
11. Permettre aux enfants d'identifier les facteurs de risque.

12. Promouvoir un numéro de téléphone d'urgence pour signaler les violations des droits de l'enfant.
13. Utiliser l'Internet et les réseaux sociaux pour:
 - a. Sensibiliser le public sur les droits de l'enfant.
 - b. Encourager le public à signaler les crimes, les situations dangereuses et les comportements suspects.
14. Organiser des séances d'information avec les communautés pour aider à réintégrer les enfants en conflit avec la loi.

 Demander aux participants d'identifier les déclarations qui se réfèrent aux actions de prévention du crime et celles qui ne le sont pas. Donner aux apprenants 5 minutes pour identifier les déclarations.

 Demander à quelques groupes de partager et d'expliquer leurs réponses en plénière. Ensuite, terminer l'exercice avec les réponses correctes suivantes.

LES RÉPONSES CORRECTES:

Les actions de prévention:

1. Identifier les zones où le niveau des activités criminelles ou des tensions sociales ou ethniques, etc est élevé ou croissant, et intensifier les interventions policières dans ces zones, par exemple les patrouilles, les activités de police de proximité, etc.
2. Éduquer les communautés sur les abus subis par les enfants victimes de la traite vers d'autres pays et les circonstances dans lesquelles la traite peut avoir lieu.
3. Mener des activités de sensibilisation sur les droits de l'enfant avec la population en général ou avec des groupes spécifiques, par exemple les enseignants, les autorités religieuses, etc.
4. Organiser des discussions avec les communautés sur les droits de l'enfant.
5. Travailler avec les acteurs communautaires dans le contexte de la police de proximité.
6. Collaborer avec les médias dans la lutte contre le mariage des enfants.
7. Permettre aux enfants d'identifier les facteurs de risque.
8. Promouvoir un numéro de téléphone d'urgence pour signaler les violations des droits de l'enfant.
9. Utiliser l'Internet et les réseaux sociaux pour:
 - a. Sensibiliser le public sur les droits de l'enfant.
 - b. Encourager le public à signaler les crimes, les situations dangereuses et les comportements suspects.
10. Organiser des séances d'information avec les communautés pour aider à réintégrer les enfants en conflit avec la loi.

 Les actions énumérées dans l'exercice ne feront pas toutes partie du mandat de l'UNPOL dans toutes les missions. Vous allez devoir vous référer au mandat de votre mission spécifique pour voir lesquelles de ces actions sont possibles à mettre en œuvre.

Les facilitateurs doivent se rappeler que certains responsables de l'application de la loi peuvent considérer l'arrestation, la poursuite et la détention comme des actions préventives, car ils envoient un message à la population pour s'abstenir de commettre des crimes. Bien que ce débat dépasse le cadre de cet exercice, encouragez les élèves à se concentrer sur des actions préventives directes ciblant les enfants à risque et les facteurs d'incitation et d'attraction plutôt que sur la prévention indirecte du système de justice dans son ensemble.

DIAPOSITIVE 6: Agir en amont: une métaphore de la prévention

 Montrer la diapositive de la photo de la rivière et dites aux participants que vous allez leur lire une histoire métaphorique illustrant l'essence de la prévention.

Agir en Amont: Une métaphore de l'histoire sur la prévention

 Il était une fois un groupe d'amis pêchait au bord d'une rivière lorsqu'ils ont vu quelqu'un être emporté par le courant, se débattant pour garder la tête hors de l'eau. Les amis ont sauté dans l'eau, ont attrapé la personne et l'ont aidée à sortir de l'eau. Le survivant a remercié les amis et est parti. Les héros se sont essuyés et ont continué à pêcher. Un peu, plus tard, les amis ont entendu quelqu'un d'autre crier au secours et ils ont vu une autre personne qui se noyait.

Ils ont immédiatement sauté à nouveau dans la rivière et ont également sauvé cette personne. Ce scénario a continué tout l'après-midi. Dès que les amis reviennent à la pêche, ils entendent un autre cri et ils sautent à nouveau dans l'eau pour sauver une autre personne de l'eau. Finalement, l'un des amis a dit : "Nous ne pouvons pas continuer ainsi". "Nous devons aller en amont pour découvrir ce qui se passe". Après avoir marché en amont, ils ont vu un pont avec un groupe de personnes qui jetaient un autre groupe de personnes à l'eau. Ils ont également vu un autre groupe de personnes, spectateurs, regarder avec horreur les gens qui se faisaient jeter par-dessus le pont. Les amis ont approché les spectateurs et ont suggéré que s'ils travaillaient ensemble, de manière collaborative, ils pourraient empêcher les "lanceurs" de continuer à jeter des gens dans l'eau. Les spectateurs ont accepté d'aider et, en collaborant, ils ont pu arrêter les "lanceurs" et empêcher que d'autres personnes ne soient jetées dans la rivière.

 Cette histoire illustre la différence entre la prévention primaire et la prévention tertiaire. La prévention tertiaire est la réponse, ou dans ce cas, le sauvetage des gens qui se noyaient de la rivière. D'autre part, la prévention primaire consistait à remonter en amont afin d'identifier les causes principales du problème - ou pourquoi les gens continuaient de se retrouver dans la rivière. La prévention primaire impliquait aussi le fait de travailler avec des partenaires, ou avec d'autres

personnes conscientes et témoins du problème ou désireuses de résoudre le problème, de trouver une solution pour empêcher les "lanceurs" de continuer. Tout d'abord, un effort doit être fourni pour identifier les causes fondamentales du problème, puis un effort pour établir des partenariats avec les membres de la communauté qui ont également identifié le problème, les "lanceurs" ont été arrêtés.

 Bien que la prévention secondaire, ou la réduction des risques et la sensibilisation, ne soient pas spécifiquement illustrées dans cette histoire, il pourrait s'agir d'afficher des panneaux de danger sur le pont, informant le public d'éviter le pont et d'empêcher le passage dessus. Cependant, ce qui est important de noter à propos de la réduction des risques et de la sensibilisation, c'est la différence qui existe entre la prévention secondaire et la prévention primaire. C'est-à-dire que l'affichage de signes de danger peut dissuader certaines personnes d'aller sur le pont, mais pas tout le monde. Par conséquent, cela réduira le risque en sensibilisant le public au danger, mais il n'empêchera pas que d'autres incidents, se produisent car ce n'est qu'en empêchant les personnes qui jettent des gens du pont que d'autres incidents peuvent être évités. Par exemple, les "lanceurs" pourraient tout simplement jeter des gens dans la rivière depuis le bord de la rivière si le pont n'était plus accessible et, donc, cette stratégie est mieux comprise comme une réduction des risques plutôt que comme une prévention primaire.

 Les activités de prévention proposées dans le cadre de ce cours sont conçues comme des activités visant à prévenir les crimes, principalement par la sensibilisation et le renforcement des capacités, plutôt que par des activités directes liées à la dissuasion de l'auteur ou de la population générale, à travers les méthodes de neutralisation telle que les arrestations ou l'emprisonnement. Vous pouvez reconnaître ce dernier lors des discussions, mais recentrer les apprenants sur les activités de prévention directe.

 Clôturer le sujet avec les explications supplémentaires suivantes:

 Les actions de prévention sont celles qui ont pour objectif d'empêcher que des crimes et des violations soient commis ou commis à nouveau. D'autres interventions policières de nature réactive - les enquêtes sur des crimes déjà commis, les arrestations de suspects, etc. - ne font pas partie d'une stratégie de prévention en tant que telle, même si l'arrestation d'un suspect l'empêchera évidemment de commettre un nouveau crime pendant la détention. En outre, dans la plupart des missions de maintien de la paix des Nations Unies, la police de l'ONU n'aura pas de mandat d'application directe de la loi et n'arrêtera donc pas les suspects. Au contraire, la police des Nations Unies soutiendra et accompagnera la police de l'État hôte dans ces tâches. L'exception ici sera le mandat de l'application direct de la loi de la police des Nations Unies dans les missions exécutives.

 L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de prévention avant que des crimes ne soient commis contribuent à limiter, voire prévenir, ces crimes. À plus long terme, la prévention sert à éliminer ou à réduire certains types de crimes et de comportements criminels. En ce qui concerne les questions de protection de l'enfance, les actions de prévention aident à prévoir et à éviter les violations et la violence à l'égard des enfants, ainsi que les situations impliquant des enfants en conflit avec la loi.

DIAPOSITIVE 7: Les standards internationaux relatifs à la prévention du crime

 En 1990, la communauté internationale dirigée par l'ONU a élaboré des directives internationales sur la prévention de la délinquance juvénile. Le texte qui en résulte est appelé "Directives de l'ONU pour la prévention de la délinquance juvénile" ou les lignes directrices de Riyad nommé d'après la ville où elles ont été élaborées. Les lignes directrices ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 décembre 1990.

 Les lignes directrices sont basées sur les principes fondamentaux de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments juridiques internationaux.

 Lisez le résumé des grands principes directeurs aux apprenants:

Les grands Principes des directives de Riyad sur la prévention de la délinquance juvénile

1. La prévention de la délinquance juvénile est un élément essentiel de la prévention du crime dans la société. En s'adonnant à des activités licites et utiles à la société et en se plaçant à l'égard de celle-ci et de la vie dans une perspective humaniste, les jeunes peuvent acquérir une mentalité non-criminelle.

2. La prévention réussie de la délinquance juvénile exige des efforts de la part de la société tout entière pour assurer le développement harmonieux des adolescents, dans le respect et la promotion de leur personnalité dès la petite enfance.

3. Une orientation axée sur l'enfant devrait être poursuivie. Les jeunes devraient avoir un rôle actif et un partenariat au sein de la société et ne devraient pas être considérés comme de simples objets de socialisation ou de contrôle.

4. Le bien-être des jeunes dès leur petite enfance devrait être au centre de tout programme de prévention.

5. Les politiques de prévention progressive de la délinquance et l'élaboration des mesures devraient éviter d'incriminer et de pénaliser un enfant pour un comportement qui ne cause pas de dommage grave au développement de l'enfant ou de préjudice à autrui.

(f) La prise de conscience qui selon l'opinion prédominante des experts, qualifie un jeune de "déviant", de "délinquant" ou de "pré-délinquant" contribue souvent à l'apparition d'un comportement indésirable chez les jeunes.

6. Des services et des programmes communautaires devraient être élaborés pour la prévention de la délinquance juvénile.

Source: Les directives des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Directives de Riyad), Assemblée générale des Nations Unies, A / RES / 45/112, 14 décembre 1990, <http://www.un.org/documents/ga/res/45/a45r112.htm>



Mentionnez aux apprenants que les Principes directeurs sont fondés sur le principe selon lequel lorsque les enfants sont encouragés à devenir des membres actifs de leur communauté et de la société, le risque qu'ils commettent un crime est réduit. Il est alors important d'éviter de stigmatiser les jeunes en les identifiant comme étant des criminels.



Il est important de recueillir des données pour vérifier l'efficacité des programmes de prévention. Les données sont également essentielles au développement d'indicateurs solides pour des mesures de prévention efficaces, ce qui décourage l'identification des groupes cibles sur la base des pré-conceptions et des stéréotypes.



Distribuez le document "Directives de l'ONU pour la prévention de la délinquance juvénile" aux apprenants et encouragez-les à lire le texte intégral pendant leur temps libre.

DIAPOSITIVE 8: Les Éléments d'une stratégie de prévention



En tant que police de l'ONU, vous pouvez être invité à conseiller la police de l'État hôte sur les actions de prévention en matière de protection de l'enfance. Pour que les actions de prévention aient un impact, elles doivent être inscrites dans une stratégie. Il est important de se rappeler qu'une stratégie de prévention doit être réaliste, compte tenu des ressources et du temps disponibles.



Vous pouvez utiliser l'une des études de cas détaillées à la fin de ce module pour passer en revue les éléments d'une stratégie de prévention plus concrètement avec un scénario de la vie réelle. En plénière, lisez l'étude de cas et utilisez une approche de question-réponse pour chaque élément décrit afin d'engager les participants dans le processus d'apprentissage de cet exercice.

Les principaux éléments d'une stratégie de prévention sont:

Analyse du problème: Quel est le problème à résoudre? Quel est l'objectif que la stratégie tente d'atteindre?

- Par exemple, dans un cas de traite d'enfants, vous pouvez considérer des disparités entre les sexes qui encouragent les filles à être envoyées comme domestiques dans les grandes villes, une tendance générale à l'urbanisation, un manque de documents officiels pour les enfants ce qui facilite leur déplacement sans contrôler ou sans être remarqués ou un manque d'information sur les conséquences de la traite dans les communautés vulnérables.
- **Les Groupes cibles:** Quels sont les groupes qui seront ciblés par la stratégie de prévention? Exemples: le grand public (niveau primaire), les enfants réfugiés (niveau secondaire), les enfants dans les centres de détention pour mineurs (niveau tertiaire).
 - Par exemple, dans le cas de la traite des enfants, vous pouvez considérer les filles âgées de 10 à 18 ans issues de familles défavorisées ou les garçons âgés de 14 à 18 ans issus de communautés pratiquant l'agriculture traditionnelle.
- **Les Acteurs impliqués:** Qui sont les acteurs qui doivent être impliqués? Comment vont-ils être coordonnés? Les exemples incluent les parents, les enseignants, les commandants des forces et groupes armés, etc.

Par exemple, dans un cas de traite d'enfants, vous pouvez considérer les parents et les chefs religieux et traditionnels comme des personnes qui jouent un rôle essentiel pour soit faciliter ou prévenir la traite. La pression et la perception des pairs parmi les jeunes est également critiques.

Les Activités : Quelles seront les principales activités à mettre en œuvre ?

Par exemple, dans un cas de trafic d'enfants, vous pouvez envisager de former les leaders traditionnels et communautaires avec des informations adéquates sur les risques et les stratégies pour y faire face. Vous pouvez peut-être considérer le contrôle des frontières, ou surveiller et former ceux qui travaillent dans l'industrie du transport pour mieux reconnaître et signaler les cas suspects.

- **Les ressources:** Quelles sont les ressources disponibles (l'argent, le personnel)?
Par exemple, dans un cas de trafic d'enfants, vous pouvez considérer le fait que les ressources financières sont limitées, mais que les ressources humaines peuvent être la meilleure solution, en réunissant les acteurs les plus influents avec les experts pour discuter des solutions.
- **Le Délai :** Combien de temps prendra la stratégie pour être mise en œuvre?
 - Par exemple, dans un cas de trafic d'enfants, vous pouvez considérer le fait que vous n'avez que six mois avant la fin de votre mission, et donc donner la priorité à la coordination avec les réseaux de protection de l'enfance. Vous priorisez également avec d'autres organes de coordination par l'intermédiaire des conseillers de protection de l'enfance, et proposez de faciliter le soutien de la police de l'État hôte et la contribution à toute activité de sensibilisation et de formation du point de vue des responsables de l'application de la loi.
- **Evaluation:** Comment la stratégie sera-t-elle suivie et évaluée?
 - Par exemple, dans le cas d'un trafic d'enfants, vous pouvez considérer que le réseau de protection de l'enfant par l'intermédiaire du conseiller chargé de la protection de l'enfance sera le mieux placé pour suivre ces actions.
- **Les risques:** Quels sont les risques et comment les résoudre?

DIAPOSITIVE 9: Les Éléments d'une stratégie de prévention - Les 4 niveaux d'évaluation des risques

 Tout en soutenant la planification d'une stratégie de prévention, il est important d'évaluer le niveau de risque pouvant être déclenché par l'activité et de planifier en conséquence. L'évaluation des risques devrait identifier la prédisposition à la vulnérabilité et les impacts négatifs possibles sur les différents niveaux de bénéficiaires.

1. **L'enfant;** L'activité est-elle dans l'intérêt supérieur de l'enfant?
2. **Les autres enfants (les pairs);** cela aura-t-il des conséquences négatives sur les autres enfants dans les environs? L'activité sera-t-elle dans leur intérêt supérieur?
3. **La famille et la communauté;** quel sera l'impact sur la famille et la communauté?
4. **La Police / Les organes d'État concernés;** quelle sera la répercussion sur le service de police, les autres institutions nationales?

DIAPOSITIVE 10: Les Éléments d'une stratégie de prévention - travail de groupe sur l'étude de cas

 Une stratégie de prévention doit impliquer une coordination entre plusieurs acteurs du système de protection de l'enfance et ne peut être entreprise de manière isolée. En tant qu'agents de police des Nations Unies, vous devez comprendre cette approche systémique pour que cela fonctionne et vous devez rester connecté systématiquement avec les acteurs appropriés (les psychologues, les travailleurs sociaux, les enseignants, les associations de jeunes, les acteurs communautaires, etc.). Les policiers ne peuvent pas jouer le rôle de tous ces professionnels spécialisés et ne sont pas tenus de le faire. Cependant, il est obligatoire de coordonner efficacement et de créer des relations solides pour le faire fonctionner.



Travail de groupe sur des études de cas

Temps requis: 45 minutes

5 minutes	Pour l'introduction de l'activité et les instructions
20 minutes	Pour le travail de groupe
20 minutes	Pour la présentation et les discussions de groupe



Suggestion: Dans le cas où il y aurait plus d'un facilitateur, nous proposons une approche différente pour cet exercice:



Répartir la classe en groupes de 4 à 6 apprenants.



Distribuer la fiche d'exercices "les Éléments d'une stratégie de prévention" à tous les groupes:



Distribuer la même étude de cas à deux groupes. Identifier un facilitateur par étude de cas. Le facilitateur est présent en tant qu'observateur pendant l'exercice.



Demander à chaque groupe de développer une stratégie de prévention basée sur leur étude de cas spécifique.



Donner aux apprenants 15 minutes pour le travail de groupe. Les facilitateurs peuvent circuler entre les deux groupes avec la même étude de cas pour observer les discussions et prendre des notes.



Ensuite, demander aux deux groupes avec la même étude de cas de se joindre et de discuter de leurs réponses. Les facilitateurs sont présents pour observer les discussions et prendre des notes.



Donner aux apprenants 15 minutes pour comparer leurs réponses.

 Après 15 minutes, demander aux apprenants de revenir à leur place respective en classe. Ensuite, chaque facilitateur fournira quelques commentaires sur les principaux points de discussion de l'étude de cas qui a été assignée aux apprenants et ils fourniront des réponses, en séance plénière, conformément aux questions ci-dessous.

Questions de discussion:

La stratégie proposée est-elle réaliste?

Quels seront les défis probables qui pourraient être rencontrés lors de la mise en œuvre de cette stratégie?

Comment allez-vous déterminer si les objectifs de la stratégie ont été atteints?

 Après la présentation de chaque facilitateur, encouragez les apprenants à poser des questions et à faire des commentaires.

 Vous allez souligner l'importance de la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations non-gouvernementales et les institutions étatiques compétentes pour identifier et mettre en œuvre des mesures de prévention.

Les Éléments d'une stratégie de prévention

1. Analyse du problème:
2. Les Groupes cibles:
3. Les Acteurs impliqués:
4. Les Activités de prévention:
5. Les Ressources:
6. Le Cadre Temporel:
7. L'Évaluation:

Étude de cas 1: Les Mesures de prévention

Vous et votre collègue de la Police nationale libérienne participez à une réunion de police de proximité dans un petit village. Après la réunion, l'ancien du village demande à avoir une conversation privée avec vous et votre collègue. Il exprime son inquiétude après qu'un homme d'affaires bien connu se soit rendu dans le village et ait offert à des jeunes filles âgées de 15 à 18 ans des travaux de femmes de ménage et de serveuses dans des restaurants à Monrovia dont il était le propriétaire en leur promettant de bons salaires. Ce qu'il dit aux filles est que le village est très pauvre et que l'offre était attrayante. Cinq filles ont décidé de partir, espérant gagner de l'argent pour subvenir à leurs besoins et aider leurs familles dans le village.

Les filles sont parties, il y a trois mois et ne sont jamais retournées au village. De plus, leurs familles n'ont pas eu de nouvelles d'elles. Récemment, les villageois ont entendu des rumeurs selon lesquelles les filles ont été envoyées travailler à l'étranger en tant que prostituées. Les parents sont réticents à informer la police, car ils ont peur d'être accusés d'avoir négligé leurs filles ; ils ne veulent pas non plus que les filles soient considérées comme des prostituées.

Questions:

1. Quelle stratégie de prévention pourriez-vous recommander ? Fournissez les réponses sur votre feuille d'exercice.

Étude de cas 2: Les Mesures de prévention

Vous et vos collègues de l'UNPOL visitez le camp de personnes déplacées internes d'El-Salama au Darfour. Au cours de votre visite, vous êtes approchés par des leaders de groupes de femmes qui vous disent que deux jeunes filles âgées de 14 et 17 ans ont été récemment violées alors qu'elles ramassaient du bois de chauffage à l'extérieur du camp. Les filles ont été attaquées par deux hommes armés inconnus, qui se sont ensuite enfuis avec les ânes des victimes. Les femmes vous expliquent qu'il n'y a pas de bois de chauffage dans le camp et que les familles sont obligées d'aller chercher du bois à l'extérieur du camp pour cuisiner.

Les familles ont signalé les crimes aux autorités de gestion du camp, mais aucune mesure n'a été prise. Les filles ont reçu des soins médicaux, mais sont naturellement bouleversées.

Questions:

1. Quelle stratégie de prévention pourriez-vous recommander? Fournissez les réponses sur votre feuille d'exercice.

Étude de cas 3: Les mesures de déjudiciarisation

Vous êtes de service au Cap-Haïtien. Votre collègue de la police nationale haïtienne vous parle d'une affaire qu'il a eue hier et sur lequel il sollicite vos conseils.

Pierre a 14 ans et vit avec sa famille. Hier après-midi, en rentrant de l'école, Pierre traversait le marché et a décidé de voler quelques fruits d'un étal. Le marchand l'a vu, l'a poursuivi et l'a arrêté. Puis il a appelé votre collègue qui patrouillait près du marché.

Le marchand a expliqué que ce n'était pas la première fois que des enfants des villages voisins le volaient. Les dernières fois, les enfants n'avaient pris qu'une pomme ou une orange, alors le marchand les laissa partir, mais cette fois Pierre avait prit cinq oranges et quelques bananes. Le commerçant connaît la famille de Pierre et il a dit à votre collègue qu'ils sont très pauvres, alors il pense que Pierre et les autres enfants volent parce qu'ils ont faim. Le marchand ne veut pas que Pierre soit poursuivi, mais il aimerait que les enfants cessent de voler.

Questions:

1. Quelle stratégie de prévention pourriez-vous recommander? Fournissez les réponses sur votre feuille d'exercice.

LES RÉPONSES POSSIBLES:

Étude de cas 1:

Les Éléments d'une stratégie de prévention

1. Analyse du problème:

Vos actions doivent avoir pour objectif de réduire le risque de la traite et l'exploitation sexuelle des filles à l'avenir. Vous pouvez cibler ce village mais aussi d'autres villages de la région. Reconnaître que les facteurs incitatifs et dissuasifs sont importants, ainsi que ce que les

lois nationales stipulent en ce qui concerne de tels types de crimes.

2. Les groupes cible:

Les filles dans ce village et d'autres villages dans les environs.

3. Les Acteurs impliqués:

Les Parents, les leaders communautaires, les chefs religieux, les enseignants, les groupes d'enfants, les groupes de femmes, les ONG présentes dans la région, CPA, etc. L'analyse nécessitera de l'expertise du côté des acteurs sociaux, pour intégrer toute action préventive dans une bonne analyse des principales causes.

Les activités de prévention :

Les actions de prévention possibles comprennent les réunions communautaires pour discuter de la question, des visites dans les écoles pour informer les élèves sur ce sujet et d'autres questions similaires, et des réunions avec les chefs et autres leaders communautaires pour les sensibiliser à la question et s'assurer qu'ils soient vigilants à l'avenir. Une collaboration clé avec les organisations de la société civile et les travailleurs sociaux sera essentielle pour soutenir l'effort et s'assurer que la police puisse jouer son rôle spécialisé.

4. Les Ressources:

Ce serait principalement préférable de maintenir le coût au minimum. Cela pourrait impliquer, les CPA, le point focal de la protection des enfants de l'UNPOL, le conseiller du personnel, les membres locaux du système de protection de l'enfance, le chef local, les organisations de la société civile, etc.

5. Le Cadre Temporel:

Des réunions hebdomadaires avec différents groupes communautaires pourraient être organisées et une session de sensibilisation pour les étudiants pourrait être préparée ainsi qu'une visite dans les écoles de la zone peut être prévue en conséquence. Le renforcement des capacités des différents acteurs de la communauté devrait faire partie des programmes, pour que la communauté puisse s'approprier les activités et continuer tout au long de l'année sur une base régulière jusqu'à ce que l'éradication du phénomène soit confirmée.

6. Évaluation:

L'évaluation peut être faite à travers le suivi du nombre de filles inscrites auprès de l'homme d'affaires. Si le nombre continue de baisser tout au long de la période de mise en œuvre de la campagne, cela signifierait que la sensibilisation a fonctionné.

Étude de cas 2:

Les Éléments d'une stratégie de prévention

1. Analyse du problème:

Vos actions doivent empêcher d'autres enfants dans cette zone de devenir victimes de crimes similaires, donc les enfants considérés à risque. Ceci est le niveau secondaire.

2. Le groupe cible:

Les femmes et les filles dans le camp de personnes déplacées internes d'El-Salama

3. Les Acteurs impliqués:

Les parents, les groupes d'enfants, les groupes de femmes, la gestion du camp, la police de l'État hôte, la société civile dans la région, les agences de l'ONU, etc.

4. Les activités de prévention:

Vous pourriez recommander que les patrouilles de la police de l'État hôte ou de la police/de l'armée des Nations Unies soient organisées plus fréquemment autour du camp afin de sécuriser la zone.

Vous pourriez conseiller les autorités de gestion du camp de trouver un moyen de fournir du bois de chauffage ou d'autres types de combustible aux résidents du camp pour cuisiner afin qu'ils ne soient pas obligés d'aller en ramasser à l'extérieur du camp.

Vous pourriez recommander que des activités de sensibilisation soient mises en œuvre dans le camp pour aider les résidents du camp à mieux comprendre les risques. Les parents devraient probablement être empêchés d'envoyer leurs filles seules ramasser du bois de chauffage, elles doivent être accompagnées de parents adultes hommes pour décourager les attaques. Les résidents du camp peuvent s'organiser.

Il convient de souligner que les standards minimaux pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire exigent que tous les groupes d'aide humanitaire jouent pleinement leur rôle dans la protection de l'enfance. Le conseiller en protection de l'enfance est la personne appropriée qui doit se connecter avec les parties prenantes concernées pour plaider en faveur de la protection des enfants dans la gestion du camp. Le signalement de l'information aux CPA peut déclencher ce type de suivi.

5. Les Ressources:

IL serait principalement préférable de maintenir les coûts au minimum et impliquer les CPA, le point focal de la protection des enfants de l'UNPOL, le conseiller du personnel, les membres locaux du système de protection de l'enfance avec les PDI, la police de l'Etat hôte, les gardiens du camp des PDI etc. Cependant, il pourrait s'agir de fournir du bois de chauffage ou d'autres types de combustible aux résidents du camp en partenariat avec l'autorité de gestion

du camp et la société civile.

6. Le cadre temporel:

Des réunions quotidiennes avec différents groupes communautaires devraient être organisées et des activités de sensibilisation devraient être mises en œuvre dans le camp pour aider les résidents du camp à mieux comprendre les risques. Des réunions de coordination peuvent être prévues entre les résidents du camp pour établir des groupes à l'extérieur du camp. Organiser des réunion de coordination avec la police de l'État hôte et le gardien de sécurité du camp pour effectuer des patrouilles dans la zone pendant une période déterminée.

7. Evaluation:

L'évaluation peut être effectuée à travers le suivi du nombre de vols dans la zone. Si le nombre de cas continue de baisser tout au long de la période de mise en œuvre de la campagne de sensibilisation et une fois que des mesures alternatives seront en place, cela signifiera que la sensibilisation a fonctionné.

Étude de cas 3:

Les Éléments d'une stratégie de prévention

1. Analyse du problème:

Pierre a commis des infractions mineures et une mesure de déjudiciarisation devrait être utilisée, pourvu qu'il y ait des bases juridique pour le faire. Le commerçant ne veut pas de poursuites, alors les intérêts de la victime sont également pris en considération dans le cadre d'une déjudiciarisation. Il s'agit aussi de faire en sorte que Pierre apprenne de cette erreur, qu'il n'y ait pas de récidive et que Pierre ne se retrouve pas dans une procédure judiciaire complexe, longue et coûteuse pour une infraction mineure. Ce n'est pas la première fois que les enfants volent chez ce marchand, et ils peuvent avoir volé d'autres aussi. Cependant, il semble qu'ils volent de la nourriture quand ils ont faim. Leurs infractions doivent être corrigées pour que les enfants comprennent que le vol est un crime et qu'ils cessent.

2. Les groupes cible:

Les enfants vivant dans les villages environnants.

3. Les acteurs impliqués:

Les parents, les groupes d'enfants, les marchands, la police de l'État hôte, les travailleurs sociaux, la société civile dans la région, les agences des Nations Unies, etc.

4. Les Activités de prévention:

- Pierre et ses parents doivent accepter une mesure de déjudiciarisation (à condition qu'il y ait des motifs légaux de mettre en œuvre une telle mesure).
- Votre collègue devrait rencontrer Pierre avec le travailleur social et ses parents ou son tuteur, et discuter avec lui pour comprendre pourquoi il a volé le fruit et quelle est sa situation familiale. Il est important que Pierre comprenne que le vol est mauvais et qu'il apprenne de cette erreur.
- Votre collègue devrait impliquer un travailleur social qui analysera la situation des familles dans les villages environnants.
- Votre collègue et le travailleur social pourraient ensuite rencontrer les parents et discuter du problème. Pendant la réunion, une mesure de déjudiciarisation devrait être convenue (à condition qu'il y ait des bases légales de le faire) en ce qui concerne les enfants identifiés. La solution pourrait être par exemple à amener les enfants s'excuser auprès du marchand et qu'ils promettent de ne plus voler.
- Le travailleur social devrait prendre d'autres mesures appropriées pour s'assurer que les enfants des villages environnants ont suffisamment de nourriture à manger.

5. Les Ressources:

Les travailleurs sociaux de la région, la société civile et les organisations internationales pour un programme durable dans le domaine de l'agriculture ou d'autres sujets connexes. La police de l'État hôte, la communauté des marchands.

6. Le Cadre temporel:

Des réunions avec le marchand et la police de l'État hôte, le travailleur social et Pierre doivent être organisées dès que possible. Ainsi que des activités de sensibilisation avec les enfants de la région. Des études doivent être entreprises pour que des programmes durables dans le domaine de l'agriculture soient mis en œuvre dans la région. Cela prendrait plus de temps, mais serait une solution permanente.

Évaluation :

L'évaluation peut être effectuée à travers le suivi du nombre d'enfants qui volent au marché. Nous pourrions faire le suivi pour voir si les mesures de déjudiciarisation appliquées sur le cas de Pierre ont fonctionné en le surveillant.

DIAPOSITIVE 11 et 12: Qu'est-ce que la déjudiciarisation?



La déjudiciarisation est définie comme étant:

Le processus par lequel les enfants en conflit avec la loi sont écartés des procédures judiciaires formelles et sont conduit vers d'autres mécanismes de résolution qui permettent à de nombreuses affaires d'être traitées par des entités non-judiciaires,

assurant ainsi que ces enfants évitent les conséquences négatives d'une procédure judiciaire formelle, y compris un casier judiciaire. ⁴

Malgré la tendance à ne considérer la déjudiciarisation que pour des infractions mineures, le cadre juridique international ne limite pas son application en fonction de la gravité de l'infraction. Un critère plus indicatif pour appliquer la déjudiciarisation est de savoir s'il est approprié de répondre aux besoins individuels de l'enfant, particulièrement de promouvoir sa réintégration, et savoir si cela répond aux besoins de la société dans son ensemble.

De préférence, la déjudiciarisation doit être appliquée le plus tôt possible dans le processus, par exemple avant que l'enfant soit arrêté ou inculpé. Cependant, la déjudiciarisation peut être initiée et devrait être disponible, à tout moment du processus judiciaire, à partir du moment où un enfant est appréhendé jusqu'à sa condamnation.

Selon les standards internationaux, la déjudiciarisation ne peut être appliquée que lorsque les circonstances de l'affaire sont claires et avec le libre consentement de l'enfant. Selon les circonstances de l'affaire, il sera parfois souhaitable ou nécessaire d'obtenir la collaboration des parents ou du tuteur de l'enfant. Cependant, en tant que policiers de l'ONU soutenant le système de police de l'État hôte, vous serez régis par le système juridique et les principes relatifs la déjudiciarisation disponible dans le pays de l'État hôte.

Les avantages de la déjudiciarisation sont les suivants:

- Les enfants évitent d'avoir un casier judiciaire qui les suivrait jusqu'à l'âge adulte et pourrait les amener à être stigmatisés comme étant des criminels.
- Les mesures de déjudiciarisation peuvent aider les enfants à assumer la responsabilité des torts qu'ils ont commis en mettant l'accent sur les actions de réparation plutôt que sur la punition, en particulier lorsque la déjudiciarisation est appliquée conjointement avec la médiation victime-délinquant, le cas échéant.
- Les enfants évitent l'incarcération. Des études ont démontré que le placement d'enfants dans des centres de détention les expose à des éléments criminels et augmente le risque qu'ils commettent d'autres crimes et qu'ils se joignent à des organisations criminelles une fois libérés.
- Les mesures de déjudiciarisation réduisent le nombre d'affaires traitées par le système de justice pénale. Souvent, les systèmes de justice pénale connaissent des retards en raison du nombre élevé de cas ; cela est particulièrement vrai dans les contextes de conflit et d'après-conflit, car le système judiciaire dans ce cas s'est effondré.
- Les mesures de déjudiciarisation peuvent renforcer les structures communautaires en les obligeant à soutenir leurs enfants.

DIAPOSITIVE 13: Exemples de mesures de déjudiciarisation

Les mesures de déjudiciarisation comprennent:

⁴ UNICEF, "Toolkit on Diversion and Alternatives to Detention", 2010, http://www.unicef.org/tdad/index_56040.html

1. **Des avertissements verbaux ou écrits:** L'agent de police explique à l'enfant que ce qu'il a fait est mauvais et, en présence des parents ou du tuteur de l'enfant, l'avertit de ne plus répéter l'infraction.
2. **Les Excuses:** L'agent de police amène l'enfant à s'excuser auprès de la personne à qui il a fait du tort.
3. **L'indemnisation:** L'enfant ou ses parents sont tenus de payer pour les dommages que l'enfant a causés.
4. **Le service communautaire:** L'enfant doit effectuer un nombre précis d'heures de service communautaire.
5. **D'autres méthodes:** La médiation entre l'enfant et la victime; les programmes de consultation avec un travailleur social pour le soutien psychosocial; les programmes de probation pour surveiller et soutenir l'enfant à travers la réinsertion et le changement de comportement.

 En tant que policier de l'ONU vous devez connaître la loi et les mesures établies dans le système national et comment les mesures de déjudiciarisation peuvent être appliquées, surtout si la police de l'État hôte ou le procureur peut le faire.

 Insister sur l'importance que représente le soutien de la police de l'ONU à la police nationale afin de le faire, de le promouvoir, de le prendre en considération, pour pouvoir assurer que ceux qui peuvent le faire aient ce dont ils ont besoin en fonction du droit national.

DIAPPOSITIVES 14: Les standards internationaux relatifs à la déjudiciarisation

 Le 29 novembre 1985, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté des règles minimales pour l'administration de la justice pour mineurs. Le texte qui en résulte est appelé "Les Règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs", ou Règles de Beijing, nommé d'après la ville où les Règles ont été rédigées.

 Les règles sont fondées sur les principes fondamentaux de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments juridiques internationaux. La règle 11 aborde la question de déjudiciarisation:

Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs, Règle 11 Dejudiciarisation

11.1 On s'attachera, dans toute la mesure possible, à traiter le cas des délinquants juvéniles en évitant le recours à une procédure judiciaire devant l'autorité compétente visée à l'article 14.1 ci-après.

11.2 La police, le parquet ou les autres services chargés de la délinquance juvénile ont le pouvoir de régler ces cas à leur discrétion, sans appliquer la procédure pénale officielle, conformément aux

critères fixés à cet effet dans leurs systèmes juridiques respectifs et aussi aux principes contenus dans le présent Ensemble de règles.

11.3 Tout recours à des moyens extra-judiciaires impliquant le renvoi aux services communautaires ou autres services compétents exige le consentement de l'intéressé ou de ses parents ou de son tuteur, étant entendu que cette décision de renvoyer l'affaire peut, s'il en est fait la demande, être subordonnée à un réexamen par une autorité compétente.

11.4 Afin de faciliter le règlement discrétionnaire des cas de délinquants juvéniles, on s'efforcera d'organiser des programmes communautaires, notamment de surveillance et d'orientation temporaire, et d'assurer la restitution des biens et l'indemnisation des victimes.

Source: Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing), Assemblée générale des Nations Unies, A / RES / 45/33, 29 novembre 1985, <http://www.un.org/documents/ga/res/40/a40r033.htm>



Distribuez le document "L'ensemble des règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs" aux apprenants et encouragez-les à lire le texte intégral pendant leur temps libre. Nous utiliserons à nouveau les Règles pour discuter de la détention des délinquants juvéniles.



Distribuez le document "OBSERVATION GÉNÉRALE N ° 10 (2007) concernant les droits des enfants dans le système de justice pour mineurs" et "la démarche commune des Nations Unies en matière de justice pour les enfants (2008)" aux apprenants et encouragez-les à les lire pendant leur temps libre.



Ces ressources sont d'autres références qui fourniraient des informations supplémentaires pour une meilleure compréhension des standards internationaux relatifs à la déjudiciarisation et aux alternatifs à la détention des enfants. Vous pouvez instruire les participants en conséquence.



Ceci est un document supplémentaire pour votre propre compréhension du module: Les outils en ligne de l'UNICEF pour la consultation sur les mesures extrajudiciaires et les alternatives à la détention (2010) :

<https://www.unicef.org/tdad/>

DIAPOSITIVE 15: Les défis de la déjudiciarisation dans les contextes de conflit et d'après-conflit



La mise en œuvre des mesures extrajudiciaires est plus difficile dans les contextes de conflit et d'après-conflit. C'est parce que les conflits perturbent la vie familiale et communautaire, qui forment le premier système de soutien aux enfants. Pendant et immédiatement après le conflit, les défis suivants peuvent avoir un impacte sur la mise en œuvre des mesures extrajudiciaires:

- Absence de mécanismes formels de déjudiciarisation dans le système judiciaire:

Dans de nombreux pays où des agents de police des Nations Unies sont déployés, les mécanismes de déjudiciarisation n'existent pas dans le système judiciaire formel et la police et le système judiciaire de l'État hôte peuvent ne pas connaître le concept et les standards internationaux sur la déjudiciarisation.

- Les structures familiales et communautaires fragilisées par le conflit:
La famille immédiate - les parents, les frères et sœurs - et les familles élargies - les cousins, les oncles et les grands-parents - sont souvent touchés par les conflits armés, par exemple lorsque des membres de la famille sont tués, déplacés ou séparés les uns des autres. L'autorité parentale est également perturbée et les parents ne sont pas toujours capables de superviser leurs enfants comme ils le feraient en temps normal.
- En temps de paix, les communautés ont généralement des structures pour gérer les conflits et fournir un soutien aux enfants à risque et aux délinquants juvéniles. En période de conflit armé, ces structures sont affaiblies et souvent détruites, par exemple à travers des tensions communautaires dues à la violence ethnique, au déplacement forcé, au meurtre des personnes d'autorité locales telles que les enseignants, les chefs et les chefs religieux, etc.
- Les ressources limitées, y compris les ressources humaines:
Dans les contextes de conflit et d'après-conflit, les acteurs qui sont normalement responsables du suivi des mesures de déjudiciarisation, tels que les enseignants, les travailleurs sociaux, les policiers, etc., peuvent ne pas être présents en nombre suffisant. Cela peut être dû aux massacres et aux déplacements forcés, à la destruction des écoles et des commissariats de police, ou à la réforme des institutions étatiques dans les situations d'après-conflit qui perturbent temporairement le travail de ces acteurs.

DIAPOSITIVE 16: Questions?



Demandez aux apprenants s'ils ont des questions sur le contenu de ce module. Il est important de leur accorder suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions.

DIAPOSITIVES 17: Les messages clés



Les diapositives des messages clés résument les informations importantes qui se relient aux objectifs du module tels que décrits au début de la session. Demandez aux apprenants quels sont les messages clés avant de leur montrer la diapositive contenant les réponses possibles. Cela les aidera à synthétiser et à intégrer les concepts clé enseignés tout au long du module et cela vous aidera à évaluer l'apprentissage et à vous concentrer sur les lacunes ou les inexactitudes.



Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à discuter. Ensuite, terminez la discussion avec les réponses suggérées présentées dans les diapositives suivantes.

 Quels sont les messages clés de ce module?

DIAPOSITIVE 18 et 19: Les messages clés

Les messages clés sont:

1. La prévention comprend trois niveaux: primaire (les normes sociales, les valeurs et pratiques pour tous les enfants), secondaire (la sensibilisation des groupes d'enfants risquant d'entrer en conflit avec la loi) et le niveau tertiaire (la prévention de la récidive pour les enfants en conflit avec la loi) .
2. Une stratégie de prévention comprend l'analyse des problèmes, les groupes cibles, les activités, les ressources, le cadre temporel, les acteurs impliqués, les risques et l'évaluation.
3. La déjudiciarisation est un processus clés qui devrait être promu dans des circonstances spécifiques pour éviter des conséquences négatives d'une procédure judiciaire formelle.
4. La déjudiciarisation devrait être entreprise par des professionnels/praticiens de la protection de l'enfance ayant une bonne connaissance du concept.
5. La Police des Nations Unies devrait demander l'appui des spécialistes pendant les consultations ou la mise en œuvre des mesures de déjudiciarisation.

 Distribuez l'interrogation de la fin du module aux apprenants et donnez-leur 10 minutes pour répondre aux questions. Ensuite, distribuez les réponses pour l'auto-correction. Demandez aux apprenants de travailler par groupes de deux et de corriger les réponses des uns et des autres.